



### QU'EST-CE QUE LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ ?

Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé numérique, entièrement gratuit, qui permet de partager vos données de santé avec votre médecin traitant et tous les professionnels que vous consultez, y compris à l'hôpital.



### CE QUE DIT LA LOI :

Vous décidez d'ouvrir ou non votre dossier, ce n'est pas obligatoire. Ce dossier est alimenté par vous et par les professionnels de santé avec votre autorisation, dans le respect du secret médical.



### COMMENT LE CRÉER ?

Vous pouvez le créer sur internet, ([www.mon-dmp.fr](http://www.mon-dmp.fr)) en vous munissant de votre carte Vitale, Vous pouvez demander sa création à l'accueil d'un établissement de santé, à l'accueil d'une CPAM, dans une pharmacie, ou lors d'une consultation médicale. (sous réserve que le médecin dispose des outils informatiques adaptés).



### VOUS POUVEZ Y RENSEIGNER:

Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, vos directives anticipées, la désignation de votre personne de confiance, et tout document que vous jugez utile de porter à la connaissance des professionnels de santé qui vous suivent.



### QUE CONTIENT-IL ?

Les comptes-rendus hospitaliers et radiologiques, les résultats d'analyses de biologie, les antécédents médicaux, les allergies, les actes importants réalisés, les médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés, et que les professionnels de santé pourront consulter. À tout moment, vous pouvez supprimer certains des documents qu'il contient, ou masquer certaines informations.

### POURQUOI CRÉER SON DMP ?

Car il permet aux professionnels de santé d'assurer un meilleur suivi il permet d'éviter des examens ou des prescriptions inutiles, des interactions médicamenteuses, et permet d'être mieux soigné en cas d'urgence.



### PEUT-ON FERMER SON DMP ?

Vous pouvez fermer votre DMP à tout moment en vous connectant, auprès d'un établissement de santé ou lors d'une consultation médicale. À partir de sa fermeture, votre DMP est conservé 10 ans, puis supprimé.